



Elle aurait une carte à jouer en promouvant et aidant les filières d'appellation d'origine ou d'agriculture biologique par exemple.

Les nombreuses initiatives des collectivités locales montrent néanmoins que l'intégration entre production agricole et consommation alimentaire se développe, mais elle le fait à l'échelle des territoires. En France, les Projets alimentaires territoriaux (PAT), imaginés en 2014, visent à relocaliser la production, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires en créant des filières courtes et en cherchant à approvisionner localement la restauration collective. Les PAT suscitent beaucoup d'intérêt de la part des collectivités territoriales, car ils aident à sensibiliser les citoyens sur la qualité des produits, à faciliter l'accès à une alimentation saine, à créer du lien entre les différents acteurs, des producteurs aux consommateurs.

La philosophie de base de ces projets est de partager, entre plusieurs partenaires que sont les collectivités territoriales, les services de l'État,

La PAC incitera les agriculteurs, sur la base du volontariat, à adopter des pratiques agricoles vertueuses, comme de planter des haies, en les rétribuant pour services environnementaux rendus.

les agriculteurs, la société civile, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ou encore les entreprises et coopératives, une vision commune de l'organisation alimentaire du territoire et de se mettre d'accord sur une série d'actions, en rassemblant les moyens financiers de chacun. Près de 200 PAT sont d'ores et déjà opérationnels en 2020 et autant en projet.

DU CONTINENT AU TERRITOIRE

L'appel à projets annuel du Programme national pour l'alimentation (PNA) permet d'accompagner les meilleures idées avec une subvention de l'ordre de 50000 euros. C'est un coup de pouce important au démarrage, mais insuffisant pour assurer l'animation globale et la mise en œuvre des actions dans la durée. La future PAC aurait là aussi un levier d'action en soutenant davantage la conception et l'animation de ces projets qui vont dans le sens de l'intégration de l'alimentation dans une politique commune.

Le Pacte vert représente une occasion majeure d'accélérer la transition agroécologique de l'agriculture européenne. Sa mise en œuvre devra se traduire par des évolutions substantielles non seulement de la PAC, mais également de la politique commerciale européenne. En fixant un cap commun, il favorisera une meilleure mise en cohérence des politiques européennes. En réhabilitant une protection aux frontières *via* un mécanisme de compensation carbone, la Commission pourrait tirer vers le haut les standards de production de nos concurrents tout en favorisant la relocalisation européenne de certaines productions qui, ailleurs, sont parfois synonymes de déforestation.

La lutte contre le dumping environnemental (et social qui l'accompagne) serait ainsi au cœur d'un nouveau multilatéralisme dont notre alimentation profiterait. Mais la PAC doit se renouveler en profondeur pour accompagner cette transition, car le cadre actuel de la négociation semble largement insuffisant. Selon quelles directions ? Dans un rapport remis en novembre 2020 aux parlementaires européens, plusieurs chercheurs de l'Inrae proposent quelques pistes. Partant du constat que les pratiques agricoles et alimentaires de l'Europe sont à ce jour incompatibles avec les ambitions du Pacte vert, ils préconisent de rendre la réalisation des objectifs juridiquement contraignante et surtout d'adjoindre à la PAC une politique alimentaire globale et cohérente. Seront-ils entendus ?

La légende raconte que, les documents officiels n'ayant pas été reçus à temps, les signataires du traité de Rome en 1957 ont apposé leur paraphe sur des pages... blanches ! Les négociations de la future PAC étant en cours, tout n'est pas encore écrit. Il reste peut-être une chance d'améliorer la prise en compte par la PAC des enjeux climatiques, environnementaux et nutritionnels ! ■